



Maîtrise d'ouvrage

COMMUNE DE BESSIÈRES

PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENTS RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce

3.2

Maîtrise d'œuvre



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal pour arrêt du projet de révision du PLU en date du 29 octobre 2025.

Le Maire,
Cédric Maurel



RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce
3.2



0 300 600 900 m

Légende

Cadastre

- Bâti
- Parcelles

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

- UA : Urbain ancien du centre-ville
- UA1 : Urbain ancien du hameau Les Friques
- UB : Urbaine faubourgs (mixte)
- UC : Urbain récent (pavillonnaire)
- UE : Urbain à vocation d'équipements publics
- UX1 : Urbain à vocation économique artisanat et commerce "Les Portes de Bessières"
- UX2 : Urbain à vocation économique industrie "ZAE du Triangle"
- 1AU : À Urbaniser à vocation habitat à court ou moyen terme
- 1AUE : À Urbaniser à vocation équipements publics à court ou moyen terme
- 1AUX1 : À Urbaniser à vocation économique artisanat et commerce à court ou moyen terme
- A : Agricole
- N : Naturelle
- NP : Naturelle protégée
- NENR : Naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables
- N1 : Naturelle à vocation d'activités sportives et de loisirs
- N2 : Naturelle à vocation touristique

Prescriptions surfaciques

- Espace boisé classé
- Emplacement réservé
- Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

Prescriptions linéaires

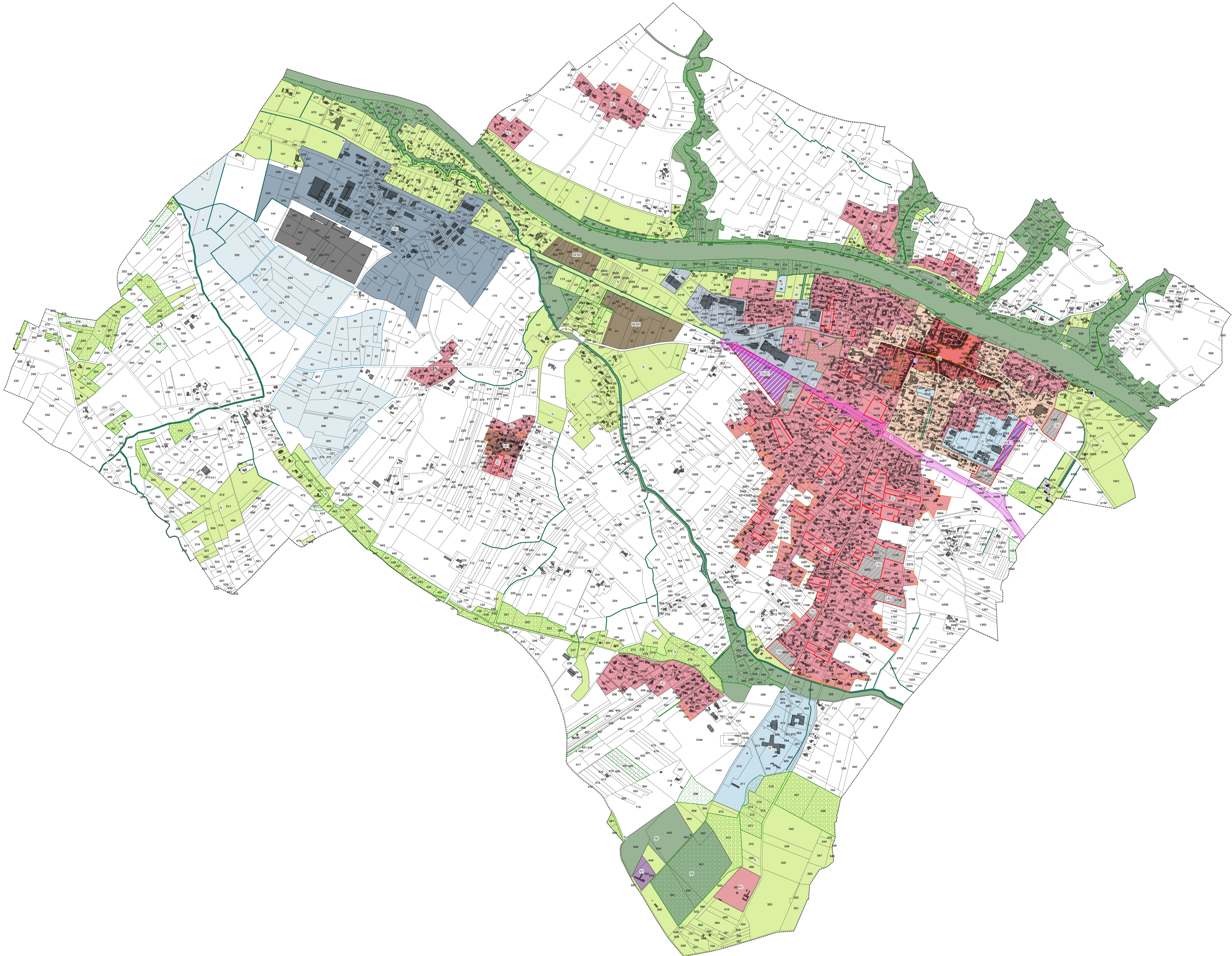
- Linéaire commercial protégé
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Liste des Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Section	Parcelle	Typologie
1	B	2088	Bâtisse
2	B	199	Bâtisse
3	B	841	Bâtisse
4	B	1298	Château de Castelrives
5	B	4473	Bâtisse
6	B	4472	Bâtisse
7	B	4479	Bâtisse

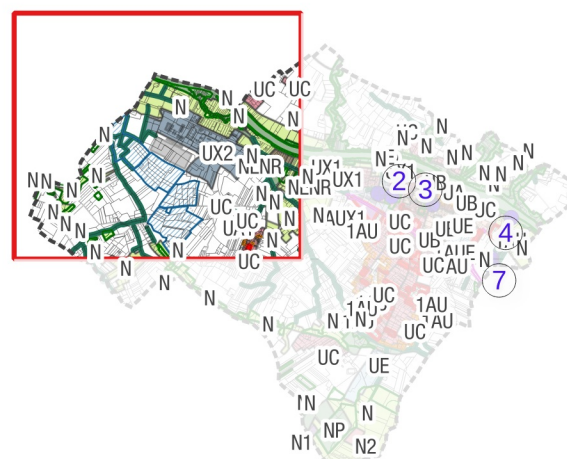
Liste des Emplacements Réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Dénomination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de délestage du centre-ville de Bessières	65 381,7	Conseil Départemental de la Haute-Garonne
2	Extension du pôle d'équipements scolaires, culturels et sportifs de la plaine de Balza	12 871,8	Commune de Bessières
3	Création d'une voie de desserte à la plaine de Balza	1 248,8	Commune de Bessières



RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce
3.2



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal pour arrêt du projet de révision du PLU en date du 29 octobre 2025.

Le Maire,



0 100 200 300 m

Légende

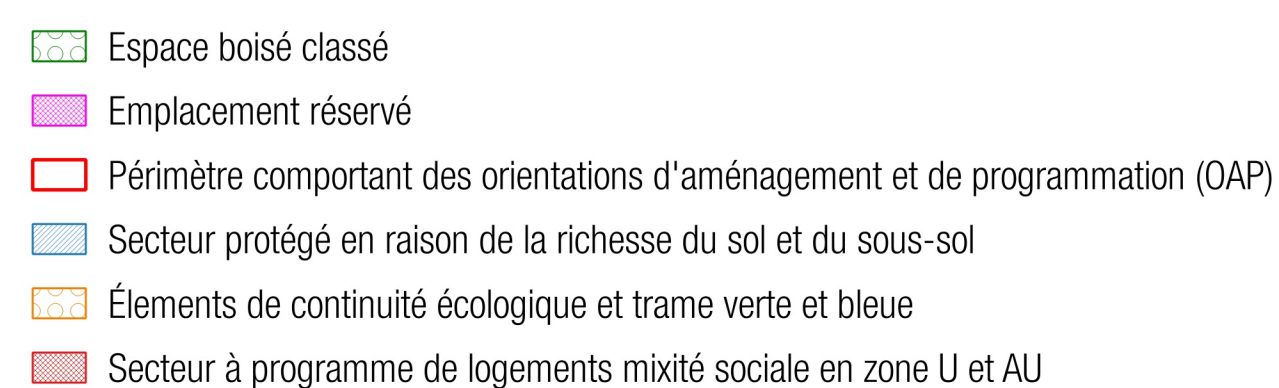
Cadastre



Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

-  UA : Urbain ancien du centre-ville
-  UA1 : Urbain ancien du hameau Les Friques
-  UB : Urbaine des faubourgs (mixte)
-  UC : Urbain récent (pavillonnaire)
-  UE : Urbain à vocation d'équipements publics
-  UX1 : Urbain à vocation économique artisanat et commerce "Les Portes de Bessières"
-  UX2 : Urbain à vocation économique industrie "ZAE du Triangle"
-  1AU : À Urbaniser à vocation habitat à court ou moyen terme
-  1AUE : À Urbaniser à vocation équipements publics à court ou moyen terme
-  1AUX1 : À Urbaniser à vocation économique artisanat et commerce à court ou moyen terme
-  A : Agricole
-  N : Naturelle
-  NP : Naturelle protégée
-  NENR : Naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables
-  N1 : Naturelle à vocation d'activités sportives et de loisirs
-  N2 : Naturelle à vocation touristique

Prescriptions surfaciques



Prescriptions linéaires



Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Liste des Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à réqualifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Section	Parcelle	Typologie
1	B	2088	Bâtisse
2	B	199	Bâtisse
3	B	841	Bâtisse
4	B	1298	Château de Casteirives
5	B	4473	Bâtisse
6	B	4472	Bâtisse
7	B	4275	Bâtisse

Número	Dénomination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de délaçage du centre-ville de Bessières	65 381,7	Conseil Départemental de la Haute-Garonne
2	Extension du pôle d'équipements scolaires, culturels et sportifs de la plaine de Balza	12 871,8	Commune de Bessières
3	Création d'une voie de desserte à la plaine de Balza	1 248,8	Commune de Bessières

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce 3.2



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal pour arrêt du projet de révision du PLU en date du 29 octobre 2025.

Le Maire



Légende

Cadastre

- Bâti
□ Parcelles

Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles

- UA : Urbain ancien du centre-ville
 - UA1 : Urbain ancien du hameau Les Friques
 - UB : Urbain des faubourgs (mixte)
 - UC : Urbain récent (pavillonnaire)
 - UE : Urbain à vocation d'équipements publics
 - UX1 : Urbain à vocation économique artisanat et commerce "Les Portes de Bessières"
 - UX2 : Urbain à vocation économique industrie "ZAE du Triangle"
 - TAU : À Urbaniser à vocation habitat à court ou moyen terme
 - TAUE : À Urbaniser à vocation équipements publics à court ou moyen terme
 - TAUX1 : À Urbaniser à vocation économique artisanat et commerce à court ou moyen terme
-
- A : Agricole
 - N : Naturelle
 - NP : Naturelle protégée
 - NENR : Naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables
 - N1 : Naturelle à vocation d'activités sportives et de loisirs
 - N2 : Naturelle à vocation touristique

Prescriptions surfaciques

-  Espace boisé classé
-  Emplacement réservé
-  Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
-  Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
-  Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
-  Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

Prescriptions linéaires

- Linéaire commercial protégé
- Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

Prescriptions ponctuelles

- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Numéro	Section	Parcelle	Typologie
1	B	2088	Bâtisse
2	B	199	Bâtisse
3	B	841	Bâtisse
4	B	1298	Château de Casteirivas
5	B	4473	Bâtisse
6	B	4472	Bâtisse
7	B	4479	Bâtisse

Liste des Emplacements Réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme			
Número	Dénomination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de délestage du centre-ville de Bessières	65 381,7	Conseil Départemental de la Haute-Garonne
2	Extension du pôle d'équipements scolaires, culturels et sportifs de la plaine de Balza	12 871,8	Mairie de Bessières
3	Création d'une voie de desserte à la plaine de Balza	1 248,8	Mairie de Bessières

Maîtrise d'ouvrage

COMMUNE DE BESSIÈRES

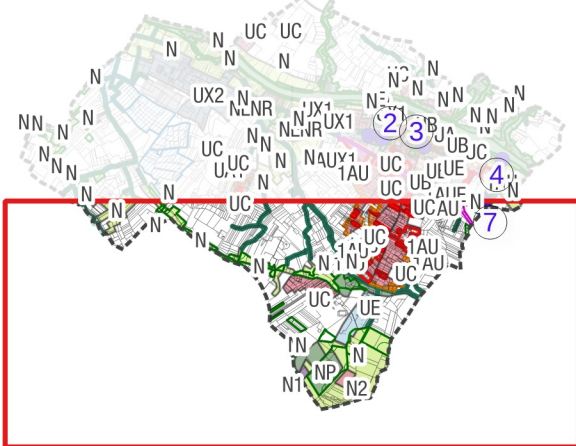
PLAN LOCAL D'URBANISME

RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

pièce

3.2



Maîtrise d'œuvre

Kartheo

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal pour arrêt du projet de révision du PLU en date du 29 octobre 2025.

La Maire,
Cécile Mural



0

300

600

900 m

- Légende
- Cadastre
- Bâti
- Parcelles
- Zones urbaines, à urbaniser, agricoles et naturelles
- UA

 : Urbain ancien du centre-ville
- UA1

 : Urbain ancien du hameau Les Friques
- UB

 : Urbaine faubourgs (mixte)
- UC

 : Urbain récent (pavillonnaire)
- UE

 : Urbain à vocation d'équipements publics
- UX1

 : Urbain à vocation économique artisanat et commerce "Les Portes de Bessières"
- UX2

 : Urbain à vocation économique industrie "ZAE du Triangle"
- 1AU

 : À Urbaniser à vocation habitat à court ou moyen terme
- 1AUE

 : À Urbaniser à vocation équipements publics à court ou moyen terme
- 1AUX1

 : À Urbaniser à vocation économique artisanat et commerce à court ou moyen terme
- A

 : Agricole
- N

 : Naturelle
- NP

 : Naturelle protégée
- NENR

 : Naturelle à vocation de production d'énergies renouvelables
- N1

 : Naturelle à vocation d'activités sportives et de loisirs
- N2

 : Naturelle à vocation touristique

- Prescriptions surfaciques
- 

Espace boisé classé
- 

Emplacement réservé
- 

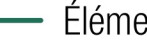
Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
- 

Secteur protégé en raison de la richesse du sol et du sous-sol
- 

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue
- 

Secteur à programme de logements mixité sociale en zone U et AU

- Prescriptions linéaires
- 

Linéaire commercial protégé
- 

Éléments de continuité écologique et trame verte et bleue

- Prescriptions ponctuelles
- Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural

Liste des Éléments de paysage à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Section	Parcelle	Typologie
1	B	2088	Bâtisse
2	B	199	Bâtisse
3	B	841	Bâtisse
4	B	1298	Château de Castelrives
5	B	4473	Bâtisse
6	B	4472	Bâtisse
7	B	4479	Bâtisse

Liste des Emplacements Réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'urbanisme			
Numéro	Dénomination	Surface	Bénéficiaire
1	Création d'une voie de délestage du centre-ville de Bessières	65 381,7	Conseil Départemental de la Haute-Garonne
2	Extension du pôle d'équipements scolaires, culturels et sportifs de la plaine de Balza	12 871,8	Commune de Bessières
3	Création d'une voie de desserte à la plaine de Balza	1 248,8	Commune de Bessières

